

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025**

**DELIBERATION N° 10 : Renouvellement convention de participation prévoyance : lancement de la procédure de consultation**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

**Date de convocation** 24 mars 2025

**Etaient présents** : 12 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Patrice CESBRON, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT.

- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

**Etaient excusés** : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Jean-François MOREAU, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, Mme Sarah KLINGLER, M. Fabrice MICHELET, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que le CDG79 a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements publics locaux intéressés, une procédure de mise en concurrence destinée à choisir un organisme ou un groupement d'organismes d'assurance et conclure avec celui-ci ou ceux-ci, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une nouvelle convention de participation portant sur la garantie prévoyance (une convention de participation portée par le CDG79 est en cours jusqu'au 31 décembre 2025).

Le cabinet ALCEGA Conseils a été retenu à l'échelon régional pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la démarche.

M. le Président ajoute que le Comité social territorial (CST) a été saisi pour avis sur le dossier de consultation et concernant la mise en place d'une convention de participation au titre de la prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le 11 mars dernier, le CST a émis un avis favorable unanime aux principales modalités de l'appel public à la concurrence, au contenu du cahier des charges et au calendrier indicatif présentés, lesquels ont été établis en concertation, ces derniers font l'objet d'une présentation en séance, par le comité paritaire de suivi et de pilotage.

M. le Président propose alors au Conseil d'administration :

- D'accepter le lancement, pour le compte de ses collectivités affiliées qui lui ont donné mandat, d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un ou plusieurs organismes d'assurance, conformément aux éléments essentiels du dossier, tels que présentés en séance.
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette procédure.

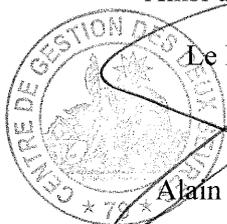
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de lancer une consultation, pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de gestion qui lui ont donné mandat, dans le cadre du renouvellement de la convention de participation pour le volet prévoyance au regard du cahier des charges qui a été présenté et après avis du CST du 11 mars 2025 ;
- **PREND ACTE** du calendrier de la procédure de renouvellement de la convention de participation, volet « prévoyance » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la consultation pour le renouvellement de la convention de participation « prévoyance ».

2

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **- 3 AVR. 2025**

Accusé réception le :

**- 3 AVR. 2025**

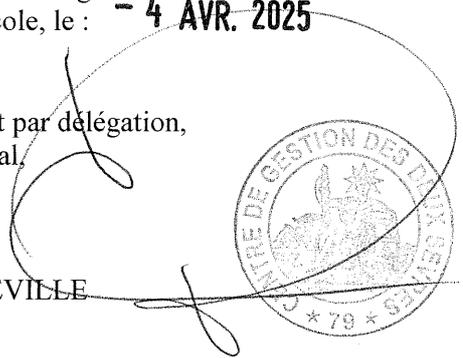
### EXÉCUTOIRE

Publiée le : **- 4 AVR. 2025**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **- 4 AVR. 2025**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,



Cyrille DEVENDEVILLE